



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 306

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160624

**Direction en charge :** Police et Sécurité Civile Municipales

**Objet :** Convention de partenariat de la vidéoprotection portant fonctionnement et rétrocession des matériels installés pour l'Euro 2016 - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2016

**Compte rendu affiché le :** 05/07/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

**Absents :**

**Politique :** *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 306

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160624

**Direction en charge :** Police et Sécurité Civile Municipales

**Objet :** Convention de partenariat de la vidéoprotection portant fonctionnement et rétrocession des matériels installés pour l'Euro 2016 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne a été autorisée par arrêté préfectoral à installer un dispositif de vidéoprotection, conformément aux dispositions des articles L.251 à L.255 du Code de la Sécurité Intérieure. Une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne et le Préfet de la Loire autorise l'accès aux images et aux enregistrements des personnels des services de sécurité de l'État, individuellement désignés et dûment habilités.

Considérant que la vidéoprotection figure parmi les priorités dans le cadre du dispositif de sécurité mis en oeuvre à l'occasion des événements organisés au stade Geoffroy Guichard et notamment dans le cadre de l'EURO 2016,

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de sécurité de l'Etat pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique,

Considérant l'octroi au titre de l'année 2016 d'une subvention par l'État de 752 055 euros pour l'installation de 26 caméras, ainsi que le déport des images de la Ville de Saint-Étienne vers l'hôtel de police et le centre opérationnel départemental (COD), puis le système de vidéoprotection de l'État.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Étienne rétrocède en pleine propriété à l'État dès le 11 juillet 2016 le matériel nécessaire au renvoi effectif des images (cf. liste en annexe) contenu dans le dispositif annexe de vidéoprotection mis en oeuvre à l'occasion de l'Euro 2016. La maintenance et l'entretien de ce matériel ainsi que son éventuelle relocalisation sont à la charge de l'État. Il s'agit d'une rétrocession, sans flux financier, donnant lieu à l'établissement de certificats administratifs de transfert de patrimoine avec des écritures non budgétaires pour un montant de 214 460,15 €

□ **Contenu :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'État et la Ville de Saint-Étienne pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition des services de sécurité de l'État, par le Centre du Supervision Urbain (CSU), des informations traitées par le réseau de vidéoprotection implanté sur le site.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention annexée à la présente délibération,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à autoriser la rétrocession des matériels désignés dans l'annexe de la convention.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes de gestion afférents à cette convention.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Claude LIOGIER</b>